

**Communauté**  
**d'agglomération**  
*du* Pays  
**Voironnais**

Rencontre des Intercommunalités Iséroises  
Du 18 juin 2015



# ***Mutualisation : Témoignage du Pays Voironnais***

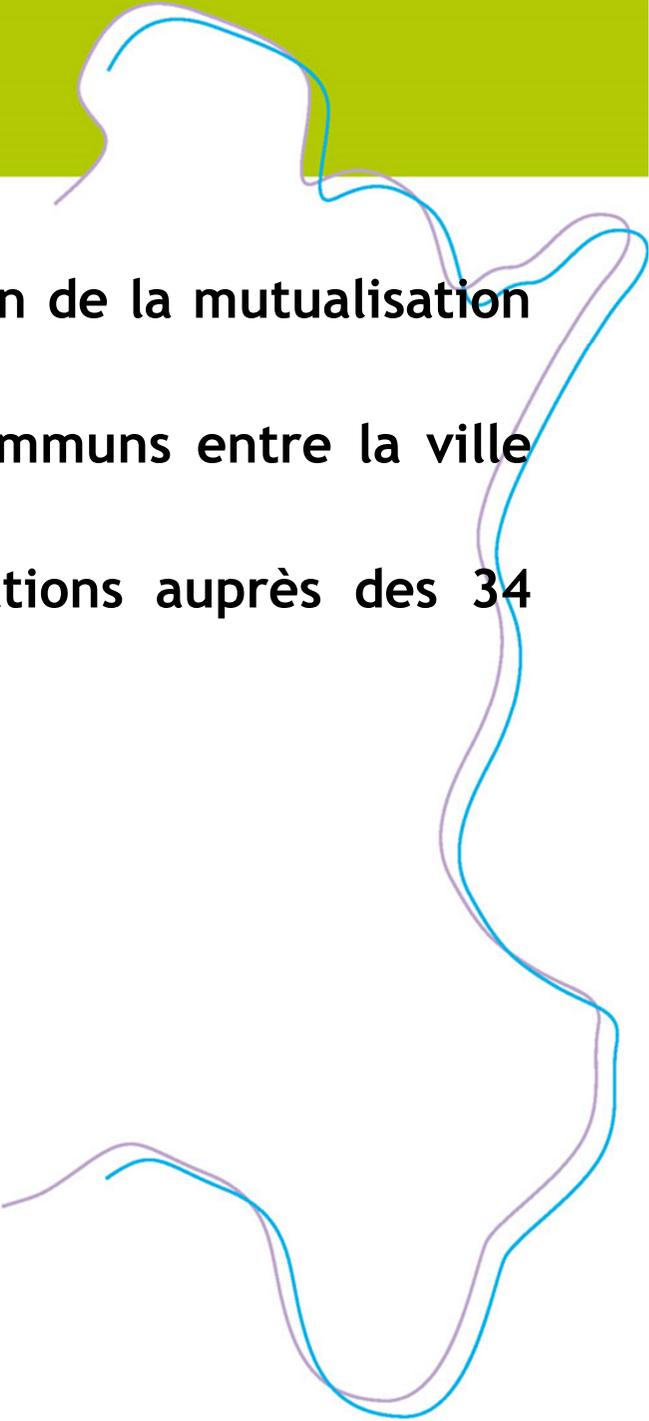




**Le Pays Voironnais s'est saisi de la question de la mutualisation  
au travers de 2 axes :**

- **La mise en place de services communs entre la ville centre et l'intercommunalité (I),**
- **Le développement de mutualisations auprès des 34 communes (II).**

**Où en est-on à ce jour ?**





# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

Les **orientations politiques** données en décembre dernier par les élus (comité de pilotage) visent à **créer des services communs entre la ville centre Voiron et le Pays Voironnais pour l'informatique, les ressources humaines et les finances au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

Un préalable a été validé : il s'agit de la convergence des systèmes d'information (architecture informatique) de la ville et du Pays Voironnais.

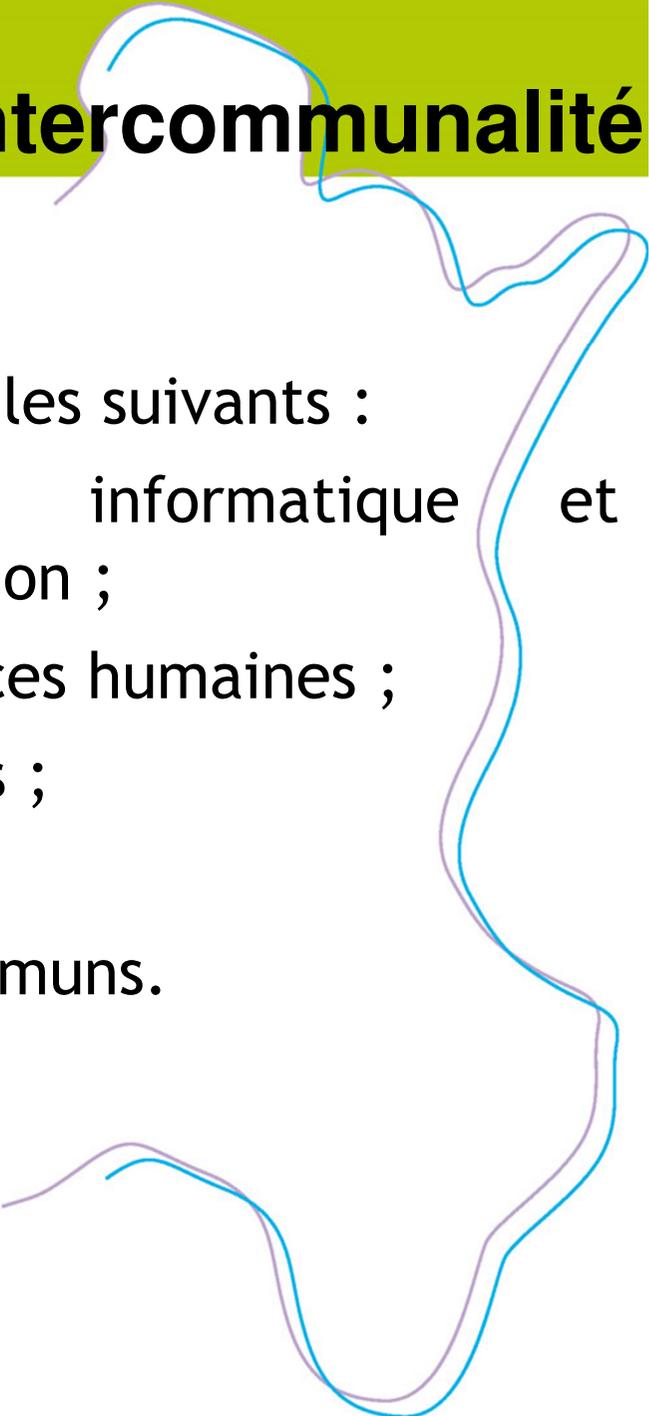
Pour mener à bien ce projet, l'organisation est la suivante :

- un **comité de pilotage** composé d'élus de la ville et du Pays Voironnais pour valider les orientations, une équipe projet composé des DGS et directions des 2 collectivités concernés qui organise, planifie et met en œuvre, une co-direction du projet ville et Pays Voironnais (C. Brotel et L Corbière).
- Plusieurs **chantiers** ont été identifiés ainsi qu'un **calendrier** permettant d'anticiper les grandes étapes de travail et les temps d'information et de validation par les différentes instances.
- Les **instances** sont mobilisés tout au long de la démarche : point d'information et/ ou avis formel à chaque comités techniques, conseil communautaire privé (point d'information), conseil communautaire et conseil municipal (délibération), comité de pilotage (orientations).



# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

Les principaux chantiers identifiés sont les suivants :

- Création d'un service commun informatique et mutualisation des systèmes d'information ;
  - Création d'un service commun ressources humaines ;
  - Création d'un service commun finances ;
  - Dialogue social
  - Définition d'un scénario de locaux communs.
- 



# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

La décision de créer les services communs s'est faite sur la base d'une projection de l'organisation future, d'un chiffrage et d'un examen des avantages :

- **pour l'informatique** : gain financier pour la ville en investissement, mise à niveau en terme de technologie, possibilité d'ouvrir le système à d'autres communes, nécessaire pour permettre aux services RH et Finances de mutualiser (convergence des SI et des applicatifs métiers).
- **Pour les ressources humaines et les finances** : gain financier pour les collectivités (- 1 ETP pour les RH), valeur ajoutée en terme de continuité de service, d'expertise renforcée, de qualité de service pour les agents par la mise en place d'un service permettant à chaque agent d'avoir un interlocuteur RH pour sa carrière, sa paye, ses congés, le développement d'actions qualitatives en faveur d'une politique RH et finances adaptée aux enjeux (lutte contre l'absentéisme, réflexions organisationnelles, prévention de l'usure, reclassement, raréfaction de la ressource, analyses financières prospectives, analyses fiscales, ...).



# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

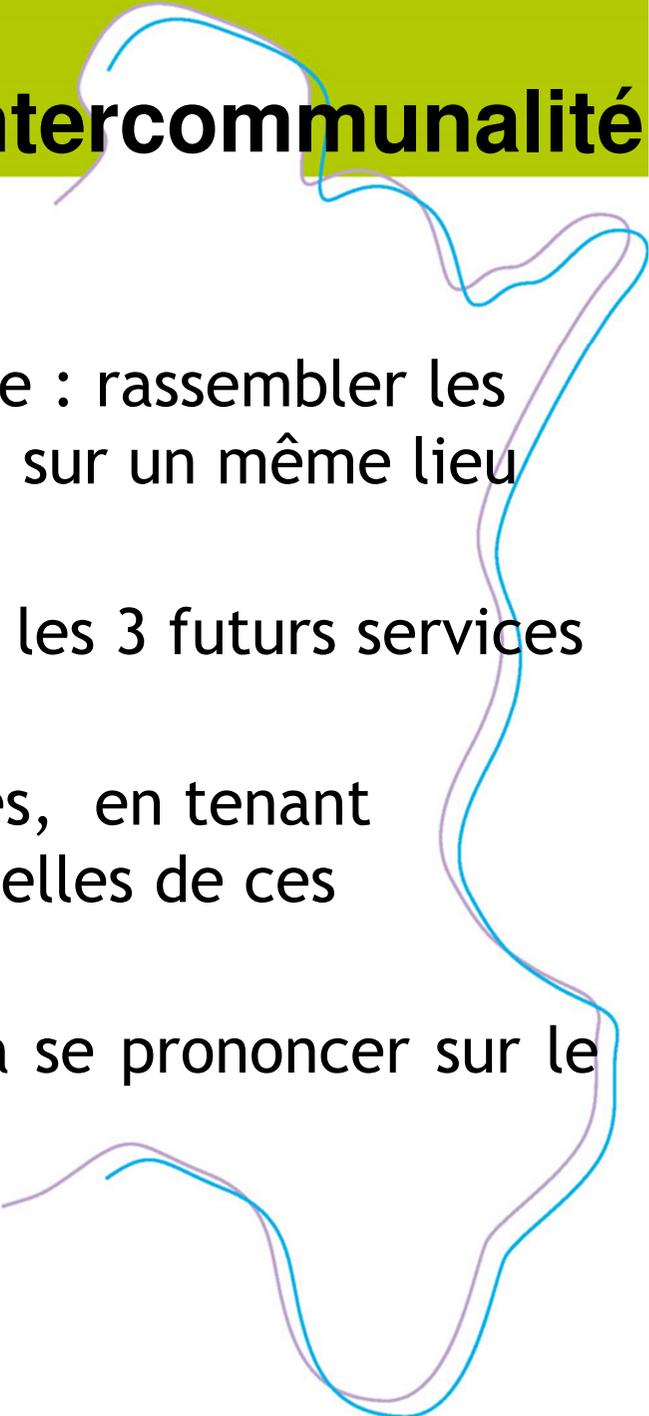
## Chantier : le dialogue social

- L'application de la loi pour le transfert du personnel et le reste (règles RH différentes) ;
- Un point d'information sur la mutualisation est fait lors de chaque Comité Technique des 2 collectivités ;
- La présentation des règles RH de chaque collectivité a été fait lors des derniers Comités techniques (permet d'identifier les différences les plus importantes) ;
- Des réunions avec la direction des 2 collectivités et les syndicats ont démarrés (sujet principal : l'aménagement du temps de travail).



# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

## Chantier : les locaux

- Un objectif / condition de réussite : rassembler les agents d'un futur service commun sur un même lieu de travail.
  - Un recensement des besoins pour les 3 futurs services communs a été réalisé ;
  - Plusieurs scénarios ont été étudiés, en tenant compte des contraintes fonctionnelles de ces services.
  - Le Comité de pilotage élus devra se prononcer sur le scénario à retenir.
- 



# I - Axe Ville centre - Intercommunalité

Les grandes étapes de travail sont les suivantes :

- **De février à juin** : travail sur les organigrammes cibles et les fiches de poste des 3 services.
- (entretiens individuels conduits par les binômes de direction Ville et Pays Voironnais pour les personnes ayant des profils qui évoluent, une réunion de présentation de l'organigramme cible à l'ensemble des agents par la direction générale des 2 collectivités, des entretiens individuels avec l'ensemble des agents sur les profils de postes après les réunions de présentation).
- **Juillet** : comité de pilotage avec élus le 7 juillet (validation des propositions)
- **De juin à septembre/octobre** : travail RH et finances parallèle permettant de préparer la rédaction des conventions de créations des services communs et les annexes financières
- **De septembre à novembre/décembre** : travail en ateliers (par groupes d'agents) sur des thématiques propres à chaque service permettant d'identifier les écarts de pratique et les nouvelles modalités de travail communes.
- **Septembre** : avis des Comités techniques sur la création des services communs et les organigrammes
- **Octobre** : délibérations proposées au Conseil Communautaire et au Conseil Municipal pour la création des services communs.



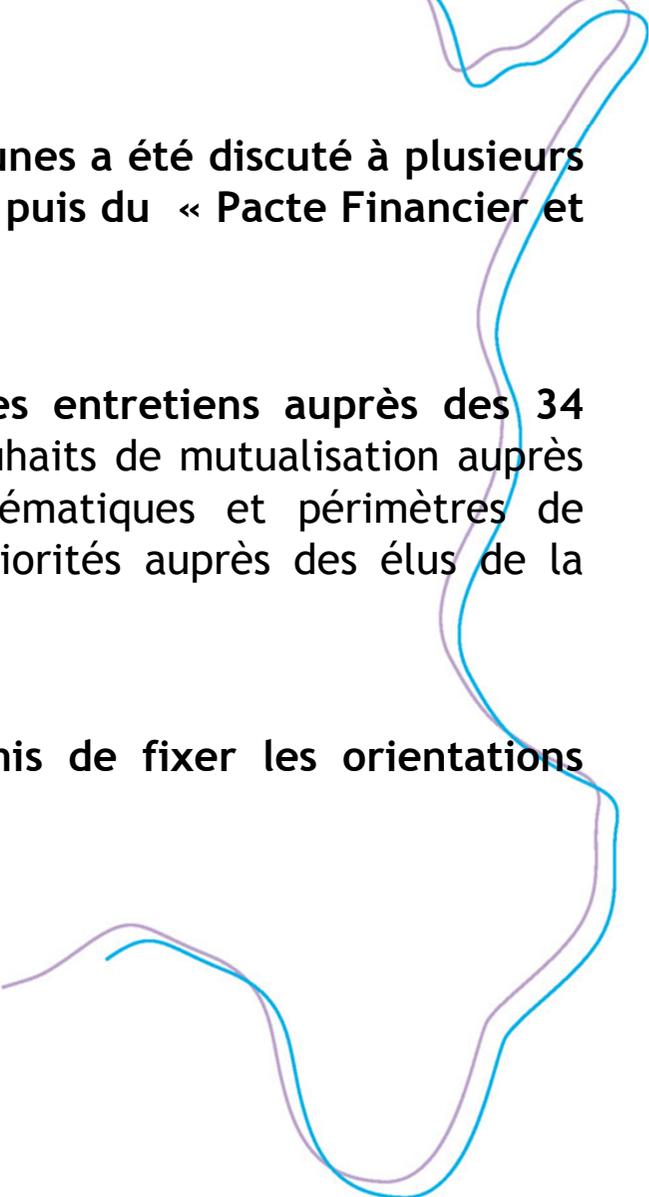
## II - Axe 34 communes

**Le développement de la mutualisation auprès des 34 communes a été discuté à plusieurs reprises lors de l'élaboration du « Projet de Territoire » puis du « Pacte Financier et Fiscal » en cours.**

**Une 1ère étape conduite par le prestataire KPMG par des entretiens auprès des 34 communes avait permise de recueillir les attentes et souhaits de mutualisation auprès des 34 communes, de mettre en perspective les thématiques et périmètres de mutualisation identifiés et de synthétiser les axes de priorités auprès des élus de la CAPV.**

**Le Projet de territoire actualisé en janvier 2015 a permis de fixer les orientations politiques.**

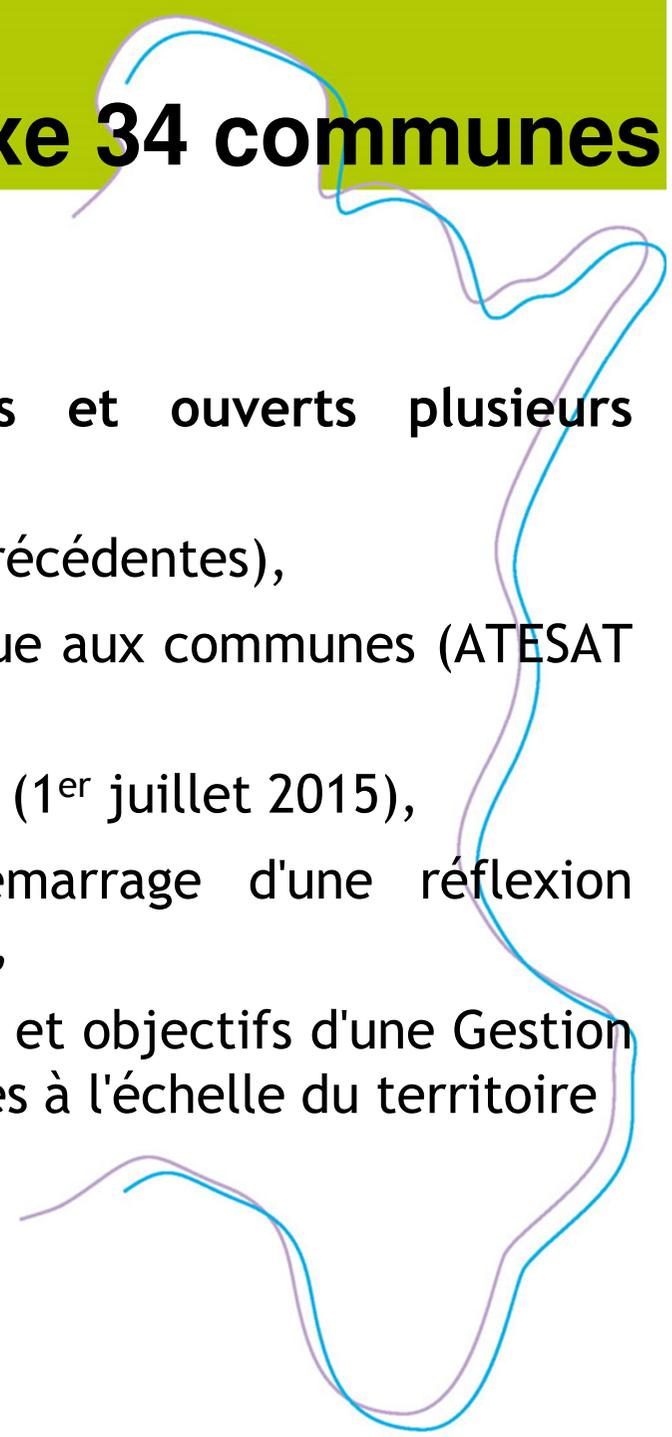
**Et la mutualisation est un axe du Pacte Financier et Fiscal.**





## II - Axe 34 communes

Ces orientations politiques ont confortées et ouverts plusieurs chantiers :

- La création de services communs (cf diapos précédentes),
  - La création d'un service d'Assistance Technique aux communes (ATESAT - 1<sup>er</sup> janvier 2015),
  - La création d'un service d'instruction des ADS (1<sup>er</sup> juillet 2015),
  - La mutualisation des achats avec le démarrage d'une réflexion « achats » conduite avec un groupe de travail,
  - Le démarrage d'une réflexion sur les contours et objectifs d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle du territoire
- 



## III – Le Schéma de mutualisation

Les collectivités ont l'obligation d'élaborer  
« un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services  
de l'EPCI et ceux des communes membres.  
Ce rapport comporte un ***projet de schéma de mutualisation de services***  
à mettre en œuvre pendant le durée du mandat ».

Il devra être adopté soit d'ici le 31 décembre 2015,  
soit d'ici mars 2016 (dernière proposition de l'Assemblée nationale).  
Il sera ensuite évaluer chaque année au moment du DOB.

**Le schéma de mutualisation** est une feuille de route  
et un outil de communication sur les mutualisations à engager au cours  
du mandat.

Le texte de loi prévoit que le schéma contienne une évaluation de l'impact  
prévisionnel des mutualisations souhaitées sur les effectifs de l'EPCI  
et des communes concernées et une évaluation des dépenses  
de fonctionnement et des gains escomptés.

Le choix des périmètres de mutualisation, donc le contenu de schéma,  
relève des acteurs locaux.



## III – Le Schéma de mutualisation

### Les enjeux :

- Un enjeu de **concertation**. L'avis de l'ensemble des Conseils Municipaux sera sollicité à l'issue de la démarche de préparation du schéma de mutualisation.
  - Un enjeu de **recueil des besoins** auprès de la CAPV et des communes membres. Les entretiens réalisés par KPMG auprès des 34 communes nous permettent de mesurer déjà les orientations.
  - Un enjeu d'**optimisation des services et de recherche d'économies d'échelle** au cours du mandat. Cela renvoi aux objectifs du Projet de territoire et du Pacte financier et fiscal déjà définis.
  - Un enjeu de **mise en conformité avec le cadre légal** (respect de la loi RCT de 2010).
- Il convient aujourd'hui d'engager le travail d'élaboration du schéma pour le Pays Voironnais sur la base des mutualisations déjà existantes et des travaux en cours (modalités et calendrier à définir).**



## III – Le Schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation du Pays Voironnais comportera :

- une partie sur la valorisation de l'existant (prestations de services, mise à disposition et services communs déjà existants) ;

*A titre d'exemple : un archiviste itinérant pour le compte des communes, un service « technique » pour le compte des communes (espaces verts, voiries, éclairage public, ...), du personnel mis à disposition des communes vers l'EPCI et inversement pour la culture, pour les archives, les services ADS et ATESAT, service commun patrimoine culturel...)*

- une partie sur les services communs et l'impact prévisionnel de cette mutualisation ;
  - une partie sur les orientations (achats, GPEC, ...)
  - autres formes de mutualisations, ...).
- 